

traduction fraîche et naïve de l'imitation de Jésus-Christ, M. de La Mennais arriva bientôt à la première phase de cette révolution intérieure dont nous avons déjà parlé. Le ministère Villèle, qu'il avait contribué de toutes ses forces à porter aux affaires, se déprécia à ses yeux ; son âme, qui ne saurait se posséder modérément d'un système, répugnait aux petits moyens et aux subtilités de gouvernement ; les exigences mesquines des coteries politiques venant se heurter contre cette nature indisciplinable, de La Mennais crut entendre la voix de Dieu, commença par se dépouiller de la foi monarchique, et se jeta violemment dans l'ultramontanisme. Son ouvrage de *La religion considérée dans ses rapports avec l'ordre civil et politique* fut une déclaration de guerre aux libertés de l'Église gallicane. Il attaqua vivement la déclaration de 1682 qui les consacra, et s'efforça d'abolir, en attendant mieux, d'établir la suprématie absolue du pape dans l'ordre spirituel. Traduit pour ce dernier livre en police correctionnelle, M. de La Mennais fut défendu par M. Berryer et condamné à 36 francs d'amende ; c'est à l'occasion de ce procès qu'il prononça son fameux mot : " Vous saluez ce que c'est qu'un prêtre." En 1829 il publia son ouvrage des *Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*. Et quand la révolution de juillet éclata, il la salua comme l'aurore d'une république universelle qu'il rêvait déjà, mais avec la suprématie papale et dans les voies catholiques. Non content de rêver, M. de La Mennais s'efforça de travailler à la réalisation de son rêve ; il s'entoura d'une phalange de disciples jeunes, ardents et dévoués ; l'abbé Gerât lui apporta sa plume trempée d'unction évangélique ; l'abbé Lacordaire son éloquence aux grandes images, aux vives couleurs ; M. de Montalembert son talent de haut goût et l'influence de sa position ; tous abordèrent intrépidement l'œuvre de reconstruction sociale, et l'*Avenir* fut fondé dans les premiers jours de septembre 1830 pour servir d'organe aux intérêts catholiques unis aux intérêts libéraux : " Votre puissance se perd, et la foi avec elle, disait l'*Avenir* à la papauté. Voulez-vous sauver l'une et l'autre ? Unissez-les toutes deux à l'humanité telle que l'on fait dix-huit siècles de christianisme. Rien n'est stationnaire en ce monde ; vous avez rêgné sur les rois, puis les rois vous ont asservi. Séparez vous des rois, rendez la main aux peuples, ils vous soutiendront de leur robuste bras, et, ce qui vaut mieux, de leur amour. Abandonnez les débris terrestres de votre ancienne grandeur ruinée, repoussez-les du pied comme indignes de vous (1)." (A continuer.)

PARTIE RELIGIEUSE.

Voici plusieurs passages remarquables d'un article de l'*Esperance*, journal protestant, sur le mouvement religieux de l'Angleterre :

" Depuis quelque temps, il est plus qu'un jamais question de la conversion de l'Angleterre dans le monde catholique. Il y a fort peu de semaines que le célèbre et le savant évêque de Wiseman a fait un appel solennel à l'épiscopat français en faveur de sa patrie. Dans une lettre fort belle il rappelle les anciens rapports des églises de France et d'Angleterre, et il a exprimé le désir que la foi et la prière rétablissent cette ancienne communion entre les deux pays. Il a assuré que l'état actuel de la Grande-Bretagne offre aux catholiques de grands motifs de joie et d'espoir. Les évêques français se sont empressés de répondre à cet appel du prélat anglais, et du sein des églises catholiques de France se sont de nouveau élevés au ciel des prières publiques en faveur de l'Angleterre. Nous aimons à reconnaître que ce que nous avons vu de leurs mandements est fort convenable de forme et de fond. Point d'accusations amères, point de dénigrement, point de calomnie ; c'est un langage digne, grave, charitable, affectueux même ; naturellement, nous ignorons si le reste des mandements ressemble aux extraits que nous en avons lus. Ainsi, à l'heure qu'il est, curés, séminaristes, simples fidèles et communautés prient sur tous les points de la France pour le prochain retour de l'Angleterre à la foi catholique. Ce n'est pas tout ; à la prière on veut mêler l'action. On parle de missions et de missionnaires. On lisait dernièrement dans les journaux de la Bretagne qu'on songe à établir dans le pays de Galles, en Angleterre, une mission de prêtres bas-bretons. On sait que les habitants du pays de Galles et de la Basse-Bretagne ont origine commune, est l'idôme s'est conservé le même chez les deux peuples, sauf quelques altérations de peu d'importance. M. Mahé, prêtre du diocèse de Quimper, et qui exerce le ministère évangélique en Angleterre, est en ce moment en Bretagne, où il s'est rendu à la sollicitation de son évêque pour associer quelques prêtres à son entreprise. Voilà les désirs et les efforts de l'église romaine à l'égard de l'Angleterre, désirs et efforts louables, chrétiens et bien entendus ; car attaquer le protestantisme dans la patrie des puritains, c'est faire preuve de hardiesse et d'habileté. Quel sera l'effet et de ces prières et de ces travaux ? Dieu seul a le secret de l'avenir, et personne ne connaît le lendemain d'un peuple. Nous n'ignorons et nous ne voulons taire aucun des avantages que la propagande catholique trouvera en Angleterre, soit dans les lois, soit dans les églises protestantes elles-mêmes. Elle jouira d'une pleine et entière liberté ; elle pour-

ra écrire, elle pourra prêcher, elle pourra fonder des chapelles, des écoles, des couvents où elle voudra, autant qu'elle voudra. Il ne se trouvera ni dans l'église anglicane un évêque, ni dans les églises dissidentes un ministre, ni dans les chambres un législateur, ni dans la presse un journaliste qui demande pour les catholiques des entraves. C'est un grand avantage qu'une pleine liberté de conduite et d'action, accordée à un adversaire qui, quand il le peut, n'accorde rien, sinon la persécution. Ajoutez à cela deux sortes d'églises qui, par suite de défauts contraires, peuvent mener, même trop souvent, l'une directement, l'autre indirectement, à l'église romaine. L'église anglicane, pour laquelle nous avons et de l'affection et du respect, renferme en elle un levain de romanisme ; protestante par sa confession de foi, catholique par son liturgie, elle ne sait comment mettre d'accord sa doctrine avec sa discipline, et si, par l'une, elle retient les âmes loin du catholicisme, par l'autre elle les y pousse. De leur côté, les églises indépendantes ne sont pas indépendantes seulement, elles sont désunies, divisées et quelquefois même, hostiles les unes aux autres. L'église anglicane et bien organisée, bien disciplinée, mais elle aime un peu trop les formes et elle a un secret penchant à s'en contenter ; elle tolère d'ailleurs de tristes abus ; un auteur célèbre a écrit que cette église était un avortement de la réforme ; un autre a dit que c'était un cheval selle pour le pape. Nous ne voudrions adopter ni une pareille définition, ni une pareille image en parlant d'une église qui compte tant de pasteurs fidèles et tant de membres vivants, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle a trop d'affinités avec l'église catholique. Si l'église n'a pas été assez réformée, l'on peut dire que les églises dissidentes l'ont été trop mal. Il y a trop de nudité dans leur culte, trop de rigueur dans leur foi, trop d'indépendance dans leur conduite, trop d'agitation dans leur piété, trop de bruit dans leur zèle. L'église anglicane est beaucoup trop clérical, les églises dissidentes sont beaucoup trop sécularisées ; les évêques anglicans ressemblent trop aux évêques catholiques ; les ministres dissidents ressemblent trop à des hommes d'affaires. On comprend très bien qu'il y ait des défauts différents, contrairement même, des églises protestantes d'Angleterre puissent, doivent assurer des succès à la propagande catholique. On n'a tenu compte jusqu'ici que des côtés faibles de l'église anglicane ; nous croyons qu'il faut compter aussi sur les sâcheux et inévitables effets d'un fractionnement, voisin de la confusion. Comme en ce voit, nous ne dissimulons point les avantages de la propagande catholique en Angleterre. L'évêque Wiseman en sera pour son appel, les évêques français pour leurs mandements, les fidèles pour leurs prières ; ou plutôt, ces efforts louables, chrétiens dans leur intention, Dieu les bénira pour ceux qui les font ; ceux qui veulent enseigner la vérité et la piété apprendront à les mieux connaître ; ce doit être la voix et l'espoir des protestants français et anglais. Si nous écrivions pour nos confrères d'Angleterre, nous les engageerions à ne pas trop se reposer sur leur force, à toujours avoir l'œil ouvert sur des adversaires qui sauraient profiter de leurs fautes s'ils en commettent."

LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 20 MARS, 1846.

Histoire de la Semaine.

Un soleil d'Austerlitz, un ciel pur et sans tache, une douce et agréable température, les premiers chants du rossignol, ont inauguré ce matin la saison nouvelle ; un je ne sais quoi répandait dans l'air, quelque chose de rayonnant, de réjouissant, de vivant dans le ciel et sur la terre, le chant du coq national, le réveil précède de la nature engourdie par un long froid, tout nous annonce une de ces transitions brusques et rapides, qui vous transportent du sein de l'hiver aux délices du printemps, et que l'on ne rencontre que dans nos climats septentrionaux. Il y a là, dans cette particularité de notre ciel et de notre climat, dans ce passage subit des orages et du froid d'hiver, aux douces manivances d'aujourd'hui, une source de jouissances incalculables et délicieuses ; vous inhalez l'air frais, vous sentez vos forces redoubler, et en vous une vigueur nouvelle, vous vous épanouissez aux premiers rayons qui vous arrivent ; votre cœur se sent pris de joies inconnues et vous béaissez cette providence, qui varie les saisons, et leur donne à toutes des attraits nouveaux. Mais hâte ! M. le rédacteur ; allez vous nous parler bien longtemps de la température, quand vous avez devant vous un programme si plein, qui vous appelle, et que nous attendons avec impatience. Pardon, mes dames et messieurs, nous allions nous laisser emporter, par la folle du logis, vers ces régions où le printemps n'a point de fin ; il y a quelque chose de si insupportable dans cette brillante lumière qui inonde aujourd'hui notre croisée, de ses flots d'or et de ses couleurs diaprées ! Nous oublions que nous avons là, à deux pas de nous, un parlement qui va se réunir, une scène des plus intéressantes, qui commence le drame parlementaire, le plus grand théâtre que l'homme ait organisé sur la terre, le spectacle le plus imposant, celui de l'exercice de ses droits imprescriptibles et souverains ; nous avions oublié un instant que c'est aujourd'hui, 20 mars, à trois heures, v. m., que va s'accomplir le plus grand fait d'histoire de notre semaine, l'ouverture du parlement provincial. Suivez nous dans les batteries occupées temporairement par la législature, vous verrez qu'elle ne sont pas si mesquines qu'on dit, après tout. La chambre d'assemblée et celle du conseil sont décorées avec un goût et une splendeur digne de ceux qui y siègent ; vous voyez avec plaisir les

réparations et améliorations qui ont été faites durant la vacance aux deux salles des séances ; décorations, meubles, tables, fauteuils, bancs, tableaux, tout est propre, peint, verni, frotté, luisant ; les rideaux écarlates aux croisées, les nouveaux fauteuils en même couleur, les tapis, les tentures, tout donne à la chambre d'assemblée un air de confortable et d'aisance qui lui sied à merveille ; vous remarquez le grand escalier qui conduit de l'intérieur à la bibliothèque, en haut ; c'est certainement une grande amélioration, regardez sur la table cette extravagance de notre législature ; la masse de bois doré de l'an dernier, a été remplacée par une masse toute neuve, le mode d'éclairage est aussi changé ; le bec de gaz a remplacé la bougie, mais non pas la gaz sale, à l'odeur fétide, mais une lumière pure et brillante, sans les désagréables exhalaisons du gaz de nos rues, c'est le mode d'éclairage adopté pour le parlement impérial à Londres, ce qu'on appelle le *Gas light*. Maintenant comme l'heure de l'ouverture du parlement approche, suivons nous dans la salle du conseil législatif ; c'est ici que la toile se lève, la scène se dresse avec un luxe tout à fait aristocratique, représente la chambre des lords, la salle des patriciens. Tous ces honorables, conseillers que vous voyez entrer l'un après l'autre, en grand costume et en pant blancs, représentent cet ancien ordre de chevalerie que l'on appelle autrefois, en Europe, la noblesse, qui n'existe plus là que de nom, et qui n'a jamais existé en Amérique, grâce à Dieu ! Si nous avions le temps, nous vous contions comment cette noblesse à la fin n'était rien qui vaille, et comment le peuple un bon matin, en a disposé, mais il nous faut revenir à nos moutons, ou plutôt à nos conseillers législatifs ; lui, ces messieurs forment l'ordre intermédiaire entre le peuple et l'autorité royale représentée par le gouverneur ; c'est une espèce d'aristocratie au petit pied, constituée par le gouverneur, pour compléter les personnalités du programme constitutionnel, le roi, les lords et les communes. Le conseil, nous parlons de l'ordre, non pas des messieurs qui le composent aujourd'hui, à de bien mauvais antécédents devant lui. Il y a quelques années, son existence n'était qu'une suite de méfaits, si bien qu'il était un des griefs de cette malheureuse province ; jusqu'en 1837, c'était un bâton dans les roues du char de l'état ; aujourd'hui, ce n'est plus cela, mais c'est un corps dont nous ne pouvons reconnaître encore à l'heure qu'il est ni le besoin ni l'utilité ; ses membres appartenant au peuple comme vous et moi, ils ne peuvent donc représenter que le peuple, c'est lui alors qui devrait les nommer ; car avec le conseil composé de ses créatures, une administration arbitraire pourrait encore en faire un bâton dans les roues. Donc la balance n'est pas égale, vous avez, M. le gouverneur, deux poids de votre côté, et nous n'en avons qu'un. Cependant, depuis que nous sommes en progrès même en fait de principes gouvernementaux et depuis la mise en pratique de la responsabilité ministérielle, il est convenu que le conseil législatif sera bon enfant, et qu'il n'entravera pas la marche des affaires. Ainsi, ne conservez pas d'aigreur contre les honorables messieurs que vous voyez là devant vous, assis dans de larges fauteuils à bras ; vous auriez tort de leur en vouloir, de leur titres et de leurs honneurs, car ils sont bien disposés à ne rien faire de mal. Aujourd'hui leur tâche est à peu près honorifique ; vous ne voyez pas de bureaux, d'écrétaires, d'écure et de papier devant eux, rien des ustensiles, des instruments du travail et de l'ouvrage. Revenez demain, après demain, c'est toujours la même chose ; vous les entendez discuter, parler ; mais de la besogne peu ou point ; ce n'est pas ici un des ateliers du parlement. A peine si de temps à autre on vient à bout de fabriquer un ou deux projets de lois, qui sont presque toujours refondus et remis à neuf par la chambre d'assemblée, avant d'entrer au livre des statuts. On nous parlera, si pour faire connaître le Conseil à nos lecteurs, nous nous sommes servis de la forme incisive de la critique ; mais s'il y a quelque chose à dire contre, il y a aussi du pour ; toutes les fois la forme importe le fond ; nos Conseillers ont des airs aimables et de grands seigneurs, il y a dans leur salle beaucoup plus d'étiquette, de dignité que dans la chambre basse ; et tout plébéien que nous soyons, nous trouvons l'apparence de notre conseil tout à fait imposante. Mais voici le premier des 19 coups de canon qui annoncent l'heure de l'ouverture et du départ de S. E. de sa résidence au quartier Dalhousie. Lord Cathcart s'est rendu aux tentes du parlement avec les cérémonies d'usage. Il était escorté par une garde d'honneur composée de son état-major, de tous les chefs des départements militaires en grande tenue et d'une compagnie des Dragons de la reine commandée par le capitaine Jones ; près de la maison du parlement, une compagnie de 52^e était stationnée pour le recevoir ; la foule rassemblée dans la rue des commissaires était immense, la beauté du temps les avait tous doués d'un si grand nombre. A trois heures précises S. E. entra dans la salle du conseil qui présentait à cette heure un coup d'œil admirable ; sur trois rangs de banquettes étaient rangées autour de la salle toutes la beauté, la fashion de Montréal ; c'était une myriade de têtes brunes et blondes, de beaux yeux, de gais sourires, de brillantes toilettes qui faisaient plaisir à voir ; au centre étaient placés les officiers du conseil, l'hon. orateur, les juges du banc de la reine ; quand l'administrateur fut assis, l'assemblée fut requise de se présenter à la barre, quelques instants après, nos braves députés ; l'orateur en tête, fusièrent leur entrée dans la salle du conseil. Alors lord Cathcart vint voir distincte et forte prononça le discours suivant :

Hon. M. M. du Conseil Législatif, Et M. M. de l'Assemblée Législative. Le devoir d'ouvrir cette session du parlement provincial est nécessairement tombé sur moi, comme administrateur du gouvernement, en conséquence du départ regretté du ci-devant gouverneur-général. Mais j'ai aussi ordre, en même temps, de vous faire connaître qu'il a gracieusement plu à la reine de me désigner par un mandat spécial comme le représentant de Sa Majesté dans cette province. En vous annonçant que je suis ainsi devenu le successeur de lord Metcalfe, vous concurrez avec moi, j'en suis persuadé, dans l'expression du regret sincère de la cause pénible qui a éloigné cet homme distingué d'un poste dont il remplissait les devoirs avec un zèle et une habileté qui lui ont attiré, en toute occasion, la plus haute approbation de Sa Souveraine, et le res-

pect, et la reconnaissance du peuple qu'il a gouverné comme son représentant. Les diverses adresses qui ont été reçues et adoptées pendant la dernière session de la législature, ont été déposées au pied du Trône. Je serai heureux de pouvoir vous donner sur icelles la gracieuse réponse de Sa Majesté. Il était de mon devoir d'appeler, sous quelque circonstance que ce fût, votre attention sur l'état de la loi concernant la milice, mais l'incertitude qui a caractérisé les négociations qui ont eu lieu, depuis quelque temps déjà, entre le gouvernement impérial et celui des Etats-Unis d'Amérique, me fait un devoir de soumettre plus spécialement à votre considération la nécessité de la ré-organisation de ce corps pour la défense publique. J'ai la plus grande confiance que la loyauté et le patriotisme de toutes les classes des sujets de Sa Majesté au Canada, se montreront au grand jour, ainsi qu'autrefois et jusqu'à ce jour, dans le cas où leur pays aurait besoin de leurs services et de leur protection. Mais il faut indispensablement aux efforts les plus zélés un système uniforme et bien approprié. Je me fais fort de vous assurer en même temps, que notre gracieuse Souveraine, tout en se reposant invariablement sur l'amour indépendant et loyal de ses sujets canadiens en ce qui concerne la défense du territoire de cette province, et le soutien de la domination britannique en icelle... que Sa Majesté, dis-je, sera toujours prête, ainsi que ses prédécesseurs l'ont été, à se servir avec promptitude et énergie, des moyens à la disposition de, et appropriés à la puissance de l'Empire, pour la sécurité de ses possessions dans l'Amérique du Nord.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée : Le sujet de la liste civile, qui a été mis sous votre considération par mon prédécesseur, attirera sans doute votre attention, en même temps que je me repose sur votre sagesse pour faire des appropriations qui mettront Sa Majesté à même de donner effet à vos souhaits, en recommandant au Parlement impérial les changements que nécessitent votre acte d'Union. Les comptes fiscaux de la province vous seront soumis immédiatement. Les estimés pour le service de l'année courante seront aussi soumis à votre considération immédiate. La nécessité de pourvoir à l'exécution des travaux et des améliorations publiques qui ont été entrepris avec la sanction du parlement fera le sujet de vos délibérations. J'ai la satisfaction de vous informer que les revenus de l'année dernière n'ont pas été au-dessous de l'espoir qu'on entretenait sur leur montant, et je me repose sur votre bonne volonté pour faire les appropriations nécessaires pour le service public comme l'intérêt bien entendu du peuple l'exige.

Hon. Messieurs de la Chambre d'Assemblée : Depuis votre dernière séparation, l'ancienne cité de Québec a vu un incendie désastreux, sans exemples dans ce pays, réduire la plus grande partie de ses édifices en cendres. Mon prédécesseur adopta alors des mesures que les circonstances rendaient inévitables... mesures qui seront soumises à votre approbation ; — cette épreuve sévère qu'il a plu à la divine Providence de faire sentir aux citoyens de Québec, a fait surgir la sympathie et la bienveillante charité de l'Empire Britannique ; et nous pouvons, avec les meilleures raisons, apprécier la noble générosité qui a été déployée à leur égard ; et cette générosité a prouvé que le peuple de la Grande Bretagne considère les habitants du Canada comme ses frères, et comme ses co-sujets de la même puissante nation. Il vous reste, dans votre sagesse, à considérer si vous faut adopter des mesures ultérieures plus amples pour réparer les pertes éprouvées par les habitants de la cité de Québec dans la destruction de leurs propriétés. Les dernières nouvelles de la Mère-Patrie indiquent un changement très-important dans la politique commerciale de l'Empire. J'avais pris antérieurement occasion de solliciter le gouvernement de Sa Majesté de considérer l'effet que la proposition d'un tel changement pourrait avoir sur les intérêts du Canada. Mais jusqu'à ce que nous ayons une exposition plus ample de la réforme projetée, laquelle nous sera apportée probablement dans peu de jours, il ne faudrait pas se hâter de présumer que les réclamations de cette Province, à une juste mesure de protection, ont été regardées avec mépris. Pour ce sujet, comme pour les divers autres sujets qui affectent la prospérité du Canada, et qui doivent vous occuper, j'offre ma coopération cordiale ; et j'espère instamment que sous la direction d'une Providence toute sage, nous serons en état de poursuivre une marche calculée pour promouvoir les meilleurs avantages, et avancer le bien-être d'une colonie dont l'avancement est si rapide. Après la lecture du discours de S. E., les membres de l'assemblée se retirèrent dans leur chambre. Les membres du conseil qui se trouvaient aujourd'hui en ville sont : — Les honorables Peter McGill, René E. Caron, orateur, William Morris, Alexander Fraser, Barthélémy Joliette, John Hamilton, François P. Brunneau, Adam Ferris, Paul H. Knowlton, Thomas McKay, Gabriel Roy, Philip H. Moore, Amable Dionne, Joseph Dionne, De Boucherville, James Morris, John Neilson, James Gordon.

Les membres présents aujourd'hui à la chambre d'assemblée sont : — MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Baulton, Boutillier, Brooks, Cauchon, Cayley, Chabot, Chalmers, Chauveau, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeWitt, DeWitt, Dmper, Drummond, Duggan, Ermatinger, Foster, Franck, Gowan, Guillet, Jessup, Johnston, LaCoste, LaFontaine, Lantier, Lemoine, Leslie,

Macdonald de Cornwall, Macdonald de Glen-gary, Macdonald de Kingston, Macdonald de Dundas, Macdonald de Stormont, MacNab, Orateur, McConnell, Méthot, Meyers, Moffat, Morin, Nelson, Papineau, Powell, Petrie, Price, Prince, Riddle, Robinson, Rousseau, Scott, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, Smith de Missis-squoi, Stewart de Bytown, Stewart de Prescott, Taschereau, Viger, Webster, Williams, Woods.

Dans la chambre quand l'orateur fut au fauteuil, les nouveaux membres les honorables Viger et Cayley et M. Taschereau furent introduit et prirent leurs sièges ; l'orateur lut le discours du trône, et l'on procéda ensuite à quelques affaires de routine. M. Duggan fait motion que le discours soit imprimé dans les deux langues 250 copies en anglais, 250 copies en français.

M. Duggan fait motion que la considération du discours de S. E. soit remise à lundi, cette motion passe non-con. Diverses pétitions sont soumises à la chambre. M. Christie donne avis qu'il se propose d'introduire devant l'assemblée au commencement de la semaine prochaine 5 ou 6 projets de lois concernant Gaspé etc. M. Robinson donne avis qu'il soumettra à la considération de cette honorable chambre la question de savoir s'il ne conviendrait pas de demander au gouvernement impérial la réduction du postage dans les colonies, M. le solliciteur général Sherwood donne avis qu'il se propose d'introduire un bill pour amender les lois d'enregistrement. M. Aylwin donne avis qu'il demandera à cette chambre qu'une humble adresse soit présentée à S. E. l'administrateur, le priant de communiquer à la chambre toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement colonial ou impérial et sir James Stuart, par laquelle il aurait été permis à cet hon. Monsieur de se dispenser de ses devoirs comme juge en chef de la province, et de s'absenter du siège de sa juridiction et notamment de venir passer quelques semaines à Québec. M. Sherwood ayant ensuite fait motion d'ajourner à lundi, M. Jimmy Johnson s'y opposa fortement en disant au ministre qu'il était temps pour eux de faire quelque chose, qu'il y avait maintenant deux ans qu'ils se préparaient ; que s'ils se sentaient incapables de rien faire, ils feraient mieux de le dire ; que les membres du Haut-Canada n'étaient pas venus à Montréal pour rien etc., etc., la chambre s'ajourna à lundi.

Nous regrettons de voir dans le discours de l'administrateur l'allusion faite à la reconnaissance du peuple de cette province que lord Metcalfe a emportée avec lui. Le ci-devant gouverneur s'était mis à la tête d'un parti en Canada. Il a pu être regretté par ce parti, mais il ne l'a pas été par la majorité de nos compatriotes. Il était descendu dans l'arène où il ne devait pas descendre, son départ est loin d'être regretté comme gouverneur, l'état de chose et le système d'intimidation, de violence et de corruption organisé sous son administration a fait un tort immense à la colonie, en détruisant tout ce que son prédécesseur avait pu faire de bien. Cette allusion amènera sans doute d'amères discussions qui seront aussi inopportunes qu'inutiles. L'administrateur aurait-il l'idée de marcher sur les traces de lord Metcalfe ? Qu'il y songe auparavant ; s'il en avait l'idée qu'il se rappelle ce mot admirable de Napoléon dans sa puissance : " Fontaines, sachez-vous que j'admire le plus dans le monde ; c'est l'impuissance de la force à organiser quelque chose. " Ce mot est la condamnation de toutes les organisations hétévies, et de toutes les usurpations constitutionnelles.

LE CHEMIN DE FER ENTRE PORTLAND ET MONTRÉAL. Les dernières informations que nous avons sur cette magnifique entreprise, sont propres à causer une vive satisfaction à nos compatriotes. Les travaux vont commencer bientôt. D'après les dispositions de l'acte du parlement, il est nécessaire qu'un certain montant des actions soit pris avant que le comité d'administration puisse commencer ses opérations. Il paraît qu'aujourd'hui le nombre d'actions souscrites dépasse la chiffre voulu par la loi. MM. Galt et Brooks, deux des personnes les plus engagées dans ce projet se sont rendus à Boston, à la recherche d'ingénieurs, la semaine dernière, et là, voyant qu'il restait encore à disposer d'une grande partie du capital pour cette partie de la ligne entre Montréal et la frontière américaine, ils ont fait application à quelques capitalistes de Boston, qui ont pris en un seul jour plus de mille actions ! Cette décision de la part des hommes d'affaires de Boston est une preuve très forte de la confiance qu'ils ont dans le projet. Ils ne sont pas personnellement intéressés dans l'entreprise, et ce ne peut être que parce qu'ils apprécient tous les avantages de la ligne qu'ils se sont engagés avec tant de libéralité. Nous devons ajouter que le comité à Montréal a fait tous ses efforts et que dans la dernière quinzaine, 110 actions ont été prises en cette ville. Rien ne peut, à présent, empêcher le projet d'être exécuté. Il y a eu une assemblée du comité, mardi matin, nous n'avons pu savoir le résultat. La ligne doit aller de Montréal à Melbourne, de Melbourne à Sherbrooke, et de Sherbrooke à Herford, à la ligne de la frontière. Un embranchement doit joindre Stanstead à Sherbrooke. Maintenant que les probabilités de la guerre se trouvent de plus en plus éloignées de nous, que la saison des affaires et de l'activité est arrivée ; que les membres de la législature, les grands propriétaires, les principaux capitalistes de la province, sont réunis en cette ville, nous croyons que c'est plus que jamais l'occasion de soumettre à l'attention publique cette question déjà tant controversée des chemins de fer. Il est temps que nous ayons un chemin de fer à la mer ; tout le monde en convient et en sent même l'urgence nécessaire, si on ne veut pas laisser enfouies dans nos forêts de l'Ouest les richesses qu'une providence bienveillante a prodigué à notre Canada. Si on ne veut pas surtout, refuser à nos townships de l'Est et à diverses parties de la province un accès possible et praticable à un marché avantageux pour leurs denrées, et si enfin on ne veut pas perdre le transit des produits américains venant de l'Ouest. Lorsqu'il s'agit d'une entreprise de l'importance de celle-ci, d'une amélioration qui doit faire tant de bien à la partie du pays dans laquelle elle se fera, il est bien naturel que chacun désire l'avoir dans sa localité, dans son district. De là les réclamations également légitimes, qui sont venues s'offrir des deux districts de Montréal et de Québec. Le district de Québec (en bas) a certainement

(1) Affaires de Rome page 26.